



---

# VILLE DE QUÉBEC

Agglomération de Québec

---

RÈGLEMENT R.A.V.Q. 1285

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE  
L'AGGLOMÉRATION SUR LA CIRCULATION ET LE  
STATIONNEMENT RELATIVEMENT AUX DIRECTIONS DES  
VOIES DE CIRCULATION ET AUX PASSAGES POUR  
PERSONNES**

---

**Avis de motion donné le 23 octobre 2019  
Adopté le 6 novembre 2019  
En vigueur le 7 novembre 2019**

---

## **NOTES EXPLICATIVES**

*Ce règlement modifie le Règlement de l'agglomération sur la circulation et le stationnement afin d'ajouter, à l'annexe II, la direction des voies de circulation et les passages pour personnes sur le réseau artériel à l'échelle de l'agglomération.*

## **RÈGLEMENT R.A.V.Q. 1285**

### **RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE L'AGGLOMÉRATION SUR LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT RELATIVEMENT AUX DIRECTIONS DES VOIES DE CIRCULATION ET AUX PASSAGES POUR PERSONNES**

LA VILLE DE QUÉBEC, PAR LE CONSEIL D'AGGLOMÉRATION,  
DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

**1.** L'annexe II du *Règlement de l'agglomération sur la circulation et le stationnement*, R.A.V.Q. 842, est modifiée par :

1° le remplacement de l'onglet 3 par l'onglet 3 de l'annexe I du présent règlement;

2° le remplacement de l'onglet 4 par l'onglet 4 de l'annexe II du présent règlement.

**2.** Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ANNEXE I

*(article 1)*

ONGLET 3 DE L'ANNEXE II DU RÈGLEMENT R.A.V.Q. 842

## ANNEXE II Onglet 3

### PASSAGES POUR PERSONNES RÉSEAU ARTÉRIEL À L'ÉCHELLE DE L'AGGLOMÉRATION

Sur	Face à	À l'intersection de	Côté
<b>ARRONDISSEMENT DE LA CITÉ-LIMOILOU</b>			
18 <sup>e</sup> Rue	-	Boulevard Cardinal-Villeneuve / Rue McGowan	Est
Grande Allée Est	-	Avenue George-VI (privée)	Ouest
Saint-André, quai	-	Rue des Navigateurs	Ouest
<b>ARRONDISSEMENT DES RIVIÈRES</b>			
Chauveau, avenue	Corridor cyclo-pédestre Hydro-Québec	-	-
De Celles, rue	-	Carrefour giratoire	Est
Lebourgneuf, boulevard	-	Carrefour giratoire	Nord
Neuvialle, boulevard	-	Accès privé – stationnement du 3400	Sud
Saint-Jacques, boulevard	-	Carrefour giratoire	Sud
Wilfrid-Hamel, boulevard	-	Bretelle vers route 175 Sud, rue Dorchester	-
<b>ARRONDISSEMENT DE SAINTE-FOY–SILLERY–CAP-ROUGE</b>			
Laurier, boulevard	-	Bretelle vers boulevard René-Lévesque Ouest, direction est	-
Marly, rue de	-	Accès privé – sortie de l'allée du 3800	Est
Marly, rue de	-	Accès privé – stationnement et bretelle vers chemin des Quatre-Bourgeois	Ouest
Neilson, boulevard (bretelle)	Lien piétonnier vers chemin des Quatre-Bourgeois	-	-
Quatre-Bourgeois, chemin des	Limite est du 3417	-	-
Quatre-Bourgeois, chemin des	-	Bretelle vers route de l'Église, direction sud	-
René-Lévesque Ouest, boulevard (bretelle)	Lien piétonnier vers Université Laval	-	-
Sainte-Foy, chemin	30 m à l'ouest de la rue du Chanoine-Martin	-	-
Sainte-Foy, chemin	Limite ouest du 2377	-	-
Sainte-Foy, chemin	50 m à l'ouest de la rue Jean-Noël	-	-
Sainte-Foy, chemin	-	Rue De Mézy	Ouest
Sainte-Foy, chemin	-	Rue De Villers	Ouest
Sainte-Foy, chemin	-	Rue de Rougemont	Est
<b>ARRONDISSEMENT DE CHARLESBOURG</b>			
Nemours, rue de	-	Bretelle vers autoroute 40 Ouest, Montréal	-
<b>ARRONDISSEMENT DE BEAUPORT</b>			
Royal, chemin	-	Avenue Renouard	Est
Royal, chemin	-	Avenue Robert-Giffard	Est
Royal, chemin	-	Rue Chabanel	Ouest

## ANNEXE II Onglet 3

### PASSAGES POUR PERSONNES RÉSEAU ARTÉRIEL À L'ÉCHELLE DE L'AGGLOMÉRATION

Sur	Face à	À l'intersection de	Côté
Royale, avenue	Limite ouest du 750	-	-
Royale, avenue	-	Accès privé – Stationnement du 2315	Ouest
Royale, avenue	-	Rue Caouette	Ouest
Royale, avenue	-	Rue du Manège / Rue Dugas	Ouest
Royale, avenue	-	Rue Vallée	Ouest
<b>ARRONDISSEMENT DE LA HAUTE-SAINT-CHARLES</b>			
Bastien, boulevard	-	Chef Émile-Picard (privée)	Ouest
Bastien, boulevard	-	Chef Michel-Siouï (privée)	Ouest
Pie-XI Nord, boulevard	-	Rue Helena / Rue de la Monère	Sud

ANNEXE II

*(article 1)*

ONGLET 4 DE L'ANNEXE II DU RÈGLEMENT R.A.V.Q. 842

## ANNEXE II Onglet 4

### DIRECTION DES VOIES DE CIRCULATION VOIE RÉSERVÉE AUX VIRAGES À GAUCHE, DANS LES DEUX SENS DE LA CIRCULATION RÉSEAU ARTÉRIEL À L'ÉCHELLE DE L'AGGLOMÉRATION

Intersection	Approche	Localisation à partir de la voie de gauche	Exception
<b>ARRONDISSEMENT DE LA CITÉ-LIMOILOU</b>			
Canardière, chemin de la / Capucins, boulevard des	est	1 <sup>re</sup> voie – Tourner à gauche	
		2 <sup>e</sup> voie – Aller tout droit	
Canardière, chemin de la / Sainte-Anne, boulevard	ouest	1 <sup>re</sup> voie – Aller tout droit	
		2 <sup>e</sup> voie – Tourner à droite	
Capucins, boulevard des / 1 <sup>re</sup> Rue	sud	1 <sup>re</sup> voie – Tourner à gauche	
		2 <sup>e</sup> voie – Aller tout droit	
		3 <sup>e</sup> voie – Aller tout droit	
Charest Est, boulevard / Couronne, rue de la	ouest	1 <sup>re</sup> voie – Tourner à gauche	
		2 <sup>e</sup> voie – Aller tout droit	
Charest Ouest, boulevard / Marie-de-l'Incarnation, rue	nord	1 <sup>re</sup> voie – Tourner à gauche	
		2 <sup>e</sup> voie – Aller tout droit	
		3 <sup>e</sup> voie – Aller tout droit, tourner à droite	
	ouest	4 <sup>e</sup> voie – Tourner à droite	
Charest Ouest, boulevard / Saint-Sacrement, avenue	sud	1 <sup>re</sup> voie – Tourner à gauche	
		2 <sup>e</sup> voie – Tourner à gauche, aller tout droit	
		3 <sup>e</sup> voie – Aller tout droit, tourner à droite	
Dalhousie, rue / Saint-André, quai / Accès privés	sud	1 <sup>re</sup> voie – Tourner à gauche	1 <sup>er</sup> mai au 31 octobre
		2 <sup>e</sup> voie – Tourner à gauche, aller tout droit, tourner à droite	
	ouest	1 <sup>re</sup> voie – Tourner à gauche, aller tout droit, tourner à droite 2 <sup>e</sup> voie – Tourner à droite	
Henri-Bourassa, boulevard / 24 <sup>e</sup> Rue	nord	4 <sup>e</sup> voie – Tourner à droite	
Henri-Bourassa, boulevard / Canardière, chemin de la	nord	4 <sup>e</sup> voie – Tourner à droite	
	ouest	1 <sup>re</sup> voie – Tourner à gauche 2 <sup>e</sup> voie – Tourner à gauche	
Honoré-Mercier, avenue / D'Aiguillon, rue	nord	1 <sup>re</sup> voie – Tourner à gauche	
Honoré-Mercier, avenue / René-Lévesque Est, boulevard	nord	1 <sup>re</sup> voie – Obliquer à gauche	
		2 <sup>e</sup> voie – Tourner à droite	
		3 <sup>e</sup> voie – Tourner à droite	
Laurentienne, autoroute / Croix-Rouge, rue de la	est	1 <sup>re</sup> voie – Tourner à gauche	
		2 <sup>e</sup> voie – Tourner à gauche, aller tout droit	
		3 <sup>e</sup> voie – Tourner à droite	
Marie-de-l'Incarnation, rue / Pente-Douce, côte de la	ouest	1 <sup>re</sup> voie – Tourner à gauche	
		2 <sup>e</sup> voie – Aller tout droit	
Pente-Douce, côte de la / Belvédère, avenue	est	1 <sup>re</sup> voie – Tourner à gauche	
		2 <sup>e</sup> voie – Aller tout droit	
Pointe-aux-Lièvres, rue de la / De L'Espinay, rue / Laurentienne, autoroute	nord	1 <sup>re</sup> voie – Tourner à gauche, aller tout droit	
		2 <sup>e</sup> voie – Tourner à droite	
Saint-Paul, rue / Jean-Lesage, boulevard / Vallière, rue	nord	1 <sup>re</sup> voie – Tourner à gauche	
		2 <sup>e</sup> voie – Tourner à gauche	
		3 <sup>e</sup> voie – Aller tout droit	
		4 <sup>e</sup> voie – Tourner à droite	
Wilfrid-Hamel, boulevard / Eugène-Lamontagne, avenue	ouest	3 <sup>e</sup> voie – Tourner à droite	



## ANNEXE II Onglet 4

### DIRECTION DES VOIES DE CIRCULATION VOIE RÉSERVÉE AUX VIRAGES À GAUCHE, DANS LES DEUX SENS DE LA CIRCULATION RÉSEAU ARTÉRIEL À L'ÉCHELLE DE L'AGGLOMÉRATION

Intersection	Approche	Localisation à partir de la voie de gauche	Exception
Wilfrid-Hamel, boulevard / Exposition, rue de l' / Pointe-aux-Lièvres, rue de la	sud	1 <sup>re</sup> voie – Tourner à gauche	
		2 <sup>e</sup> voie – Tourner à gauche, aller tout droit, tourner à droite	
	ouest	5 <sup>e</sup> voie – Tourner à droite	
<b>ARRONDISSEMENT DES RIVIÈRES</b>			
Central, boulevard / Outils, rue des / Robert-Bourassa, autoroute	sud	1 <sup>re</sup> voie – Tourner à gauche, aller tout droit	
		2 <sup>e</sup> voie – Tourner à droite	
Louis-XIV, boulevard / Bastien, boulevard / Pierre-Bertrand, boulevard	sud	1 <sup>re</sup> voie – Tourner à gauche	
		2 <sup>e</sup> voie – Tourner à gauche, aller tout droit	
Masson, boulevard / Morand, rue	nord	1 <sup>re</sup> voie – Tourner à gauche	
		2 <sup>e</sup> voie – Tourner à gauche, aller tout droit	
		3 <sup>e</sup> voie – Aller tout droit, tourner à droite	
Ormière, boulevard de l' / Auvergne, boulevard de l'	ouest	1 <sup>re</sup> voie – Tourner à gauche	
		2 <sup>e</sup> voie – Tourner à gauche, aller tout droit	
		3 <sup>e</sup> voie – Tourner à droite	
Ormière, boulevard de l' / Armand-Viau, rue	est	1 <sup>re</sup> voie – Tourner à gauche	
		2 <sup>e</sup> voie – Aller tout droit	
		3 <sup>e</sup> voie – Tourner à droite	
	ouest	1 <sup>re</sup> voie – Tourner à gauche	
		2 <sup>e</sup> voie – Aller tout droit	
		3 <sup>e</sup> voie – Tourner à droite	
Pierre-Bertrand, boulevard / Bouvier, rue	sud	1 <sup>re</sup> voie – Tourner à gauche	
		2 <sup>e</sup> voie – Tourner à gauche	
Pierre-Bertrand, boulevard / Marais, rue du	nord	1 <sup>re</sup> voie – Tourner à gauche	
		2 <sup>e</sup> voie – Tourner à gauche	
Pierre-Bertrand, boulevard / Rocailles, rue des	sud	4 <sup>e</sup> voie – Tourner à droite	
Robert-Bourassa, boulevard / Chauveau, avenue	est	1 <sup>re</sup> voie – Tourner à gauche	
		2 <sup>e</sup> voie – Tourner à gauche	
Wilfrid-Hamel, boulevard / Bourdages, rue / Soumande, rue	ouest	1 <sup>re</sup> voie – Tourner à gauche	
		2 <sup>e</sup> voie – Tourner à gauche	
Wilfrid-Hamel, boulevard / Central, boulevard	nord	1 <sup>re</sup> voie – Tourner à gauche	
		2 <sup>e</sup> voie – Tourner à gauche, aller tout droit	
		3 <sup>e</sup> voie – Tourner à droite	
Wilfrid-Hamel, boulevard / Côté, rue	ouest	1 <sup>re</sup> voie – Tourner à gauche	
Wilfrid-Hamel, boulevard / Marie-de-l'Incarnation, rue / Plante, avenue	sud	1 <sup>re</sup> voie – Tourner à gauche	
		2 <sup>e</sup> voie – Aller tout droit	
		3 <sup>e</sup> voie – Tourner à droite	
		4 <sup>e</sup> voie – Tourner à droite	
	est	1 <sup>re</sup> voie – Tourner à gauche	
		2 <sup>e</sup> voie – Tourner à gauche	
Wilfrid-Hamel, boulevard / Masson, boulevard	nord	1 <sup>re</sup> voie – Tourner à gauche	
		2 <sup>e</sup> voie – Aller tout droit, tourner à droite	
Wilfrid-Hamel, boulevard / Pierre-Bertrand, boulevard	nord	1 <sup>re</sup> voie – Tourner à gauche, aller tout droit	
		2 <sup>e</sup> voie – Tourner à droite	

## ANNEXE II Onglet 4

### DIRECTION DES VOIES DE CIRCULATION VOIE RÉSERVÉE AUX VIRAGES À GAUCHE, DANS LES DEUX SENS DE LA CIRCULATION RÉSEAU ARTÉRIEL À L'ÉCHELLE DE L'AGGLOMÉRATION

Intersection	Approche	Localisation à partir de la voie de gauche	Exception
Wilfrid-Hamel, boulevard / Saint-Sacrement, avenue	est	1 <sup>re</sup> voie – Tourner à gauche	
		2 <sup>e</sup> voie – Tourner à gauche, aller tout droit	
		3 <sup>e</sup> voie – Aller tout droit	
		2 <sup>e</sup> voie – Tourner à gauche	
<b>ARRONDISSEMENT DE SAINTE-FOY-SILLERY-CAP-ROUGE</b>			
Aéroport, route de l' / Chauveau Ouest, boulevard	sud	1 <sup>re</sup> voie – Aller tout droit	
		2 <sup>e</sup> voie – Tourner à droite	
Chauveau Ouest, boulevard / Notre-Dame, avenue	est	1 <sup>re</sup> voie – Tourner à gauche	
		2 <sup>e</sup> voie – Aller tout droit, tourner à droite	
Laurier, boulevard / Gouverneurs, avenue des / René-Lévesque Ouest, boulevard	nord	1 <sup>re</sup> voie – Tourner à gauche	
Laurier, boulevard / Robert-Bourassa, autoroute	ouest	1 <sup>re</sup> voie – Tourner à gauche	
		2 <sup>e</sup> voie – Tourner à gauche	
McCartney, avenue / Grandjean, rue	est	1 <sup>re</sup> voie – Tourner à gauche	
		2 <sup>e</sup> voie – Aller tout droit	
	ouest	1 <sup>re</sup> voie – Aller tout droit	
		2 <sup>e</sup> voie – Tourner à droite	
McCartney, avenue / Pie-XII, boulevard	est	1 <sup>re</sup> voie – Tourner à gauche	
		2 <sup>e</sup> voie – Aller tout droit, tourner à droite	
	ouest	1 <sup>re</sup> voie – Tourner à gauche	
		2 <sup>e</sup> voie – Aller tout droit, tourner à droite	
Quatre-Bourgeois, chemin des / Église, route de l'	sud	1 <sup>re</sup> voie – Tourner à gauche	
		2 <sup>e</sup> voie – Tourner à gauche, aller tout droit	
		3 <sup>e</sup> voie – Tourner à droite	
Quatre-Bourgeois, chemin des / Sainte-Foy, chemin	nord	1 <sup>re</sup> voie – Tourner à gauche	
		2 <sup>e</sup> voie – Tourner à gauche, tourner à droite	
Quatre-Bourgeois, chemin des / Versant-Nord, boulevard du / Sainte-Foy, chemin	sud	1 <sup>re</sup> voie – Tourner à gauche	
		2 <sup>e</sup> voie – Tourner à gauche, aller tout droit	
		3 <sup>e</sup> voie – Aller tout droit, tourner à droite	
Sainte-Foy, chemin / Arthur-Rousseau, rue	est	1 <sup>re</sup> voie – Tourner à gauche	
		2 <sup>e</sup> voie – Aller tout droit, tourner à droite	
Sainte-Foy, chemin / Chanoine-Scott, avenue du	ouest	1 <sup>re</sup> voie – Tourner à gauche	
		2 <sup>e</sup> voie – Aller tout droit, tourner à droite	
Sainte-Foy, chemin / Duchesneau, avenue	est	1 <sup>re</sup> voie – Tourner à gauche	
		2 <sup>e</sup> voie – Aller tout droit	
	ouest	1 <sup>re</sup> voie – Aller tout droit	
		2 <sup>e</sup> voie – Tourner à droite	Autobus
Sainte-Foy, chemin / La Suête, route de	ouest	1 <sup>re</sup> voie – Tourner à gauche	
		2 <sup>e</sup> voie – Aller tout droit	

## ANNEXE II Onglet 4

### DIRECTION DES VOIES DE CIRCULATION VOIE RÉSERVÉE AUX VIRAGES À GAUCHE, DANS LES DEUX SENS DE LA CIRCULATION RÉSEAU ARTÉRIEL À L'ÉCHELLE DE L'AGGLOMÉRATION

Intersection	Approche	Localisation à partir de la voie de gauche	Exception
Sainte-Foy, chemin / Mélézes, rue des	est	1 <sup>re</sup> voie – Tourner à gauche	
		2 <sup>e</sup> voie – Aller tout droit, tourner à droite	
	ouest	1 <sup>re</sup> voie – Tourner à gauche	
		2 <sup>e</sup> voie – Aller tout droit, tourner à droite	
Sainte-Foy, chemin / Myrand, avenue	est	1 <sup>re</sup> voie – Tourner à gauche, aller tout droit	
		2 <sup>e</sup> voie – Aller tout droit, tourner à droite	
	ouest	1 <sup>re</sup> voie – Tourner à gauche, aller tout droit	
		2 <sup>e</sup> voie – Tourner à droite	Autobus
Sainte-Foy, chemin / Robert-Bourassa, autoroute / Vallon, route du	est	1 <sup>re</sup> voie – Tourner à gauche	
		2 <sup>e</sup> voie – Aller tout droit	
	ouest	1 <sup>re</sup> voie – Tourner à gauche	
		2 <sup>e</sup> voie – Aller tout droit	
Wilfrid-Hamel, boulevard / Aéroport, route de l' / Duplessis, autoroute	ouest	3 <sup>e</sup> voie – Aller tout droit, tourner à droite	
		4 <sup>e</sup> voie – Tourner à droite	
		Voie centrale – Tourner à gauche	
<b>ARRONDISSEMENT DE CHARLESBOURG</b>			
3 <sup>e</sup> Avenue Ouest / Colisée, avenue du / 41 <sup>e</sup> Rue Ouest	ouest	1 <sup>re</sup> voie – Tourner à gauche, aller tout droit	
		2 <sup>e</sup> voie – Aller tout droit	
		3 <sup>e</sup> voie – Tourner à droite	
3 <sup>e</sup> Avenue Ouest / 55 <sup>e</sup> Rue Ouest	ouest	1 <sup>re</sup> voie – Tourner à gauche	
		2 <sup>e</sup> voie – Aller tout droit	
		3 <sup>e</sup> voie – Tourner à droite	
4 <sup>e</sup> Avenue Est / 41 <sup>e</sup> Rue Est	ouest	1 <sup>re</sup> voie – Tourner à gauche, aller tout droit	
		2 <sup>e</sup> voie – Tourner à droite	
<b>ARRONDISSEMENT DE BEAUPORT</b>			
Bourg-Royal, avenue du / Alexandra, rue / Cambronne, rue	ouest	1 <sup>re</sup> voie – Tourner à gauche	
		2 <sup>e</sup> voie – Aller tout droit, tourner à droite	
Raymond, boulevard / Labelle, rue / Yves-Prévoist, rue	ouest	1 <sup>re</sup> voie – Tourner à gauche	
		2 <sup>e</sup> voie – Tourner à gauche, aller tout droit, tourner à droite	
Seigneuriale, rue / Cambronne, rue / Vents, avenue des	ouest	1 <sup>re</sup> voie – Tourner à gauche	
		2 <sup>e</sup> voie – Tourner à gauche, aller tout droit	
		3 <sup>e</sup> voie – Tourner à droite	
Seigneuriale, rue / Clemenceau rue	ouest	1 <sup>re</sup> voie – Tourner à gauche	
		2 <sup>e</sup> voie – Aller tout droit	
		3 <sup>e</sup> voie – Tourner à droite	
<b>ARRONDISSEMENT DE LA HAUTE-SAINT-CHARLES</b>			
Bastien, boulevard / Valvue, rue	est	1 <sup>re</sup> voie – Tourner à gauche, aller tout droit	
		2 <sup>e</sup> voie – Tourner à droite	

## ANNEXE II Onglet 4

### DIRECTION DES VOIES DE CIRCULATION VOIE RÉSERVÉE AUX VIRAGES À GAUCHE, DANS LES DEUX SENS DE LA CIRCULATION RÉSEAU ARTÉRIEL À L'ÉCHELLE DE L'AGGLOMÉRATION

Intersection	Approche	Localisation à partir de la voie de gauche	Exception
Ormière, boulevard de l'/ Chauveau, avenue	est	1 <sup>re</sup> voie – Tourner à gauche	
		2 <sup>e</sup> voie – Aller tout droit	
		3 <sup>e</sup> voie – Tourner à droite	
Pie-XI Nord, boulevard / Montolieu, rue de	nord	1 <sup>re</sup> voie – Tourner à gauche	
		2 <sup>e</sup> voie – Aller tout droit, tourner à droite	
	sud	1 <sup>re</sup> voie – Tourner à gauche	
		2 <sup>e</sup> voie – Aller tout droit, tourner à droite	
Sainte-Geneviève, route / Pie-XI Sud, boulevard	est	1 <sup>re</sup> voie – Aller tout droit, tourner à droite	
		2 <sup>e</sup> voie – Tourner à droite	

## **Avis de motion**

*Je donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur la circulation et le stationnement afin d'ajouter, à l'annexe II, la direction des voies de circulation et les passages pour personnes sur le réseau artériel à l'échelle de l'agglomération.*